

Madame, Monsieur, cher adhérent,

Nous avons envoyé cette année les appels de cotisation de bonne heure afin d'assurer un retour avant le 15 Mars et ainsi être dans les temps pour déclarer les surfaces de nos adhérents à notre assureur.

Nous venons seulement d'apprendre que des modifications ont été apportées au contrat d'assurance responsabilité civile propriétaire mis en place par notre fédération nationale.

Une de ces modifications concerne la surface des bois et étangs assurée par le contrat. Jusqu'à présent, il était donné comme consigne que nous pouvions inclure dans notre déclaration les surfaces de bois et étangs, sauf s'il s'agissait de massifs forestiers conséquents qui peuvent bénéficier d'une assurance spécifique par l'intermédiaire de FRANSYLVA.

Dorénavant, le contrat précise que « **les bois et étangs sont couverts dès lors que leur surface ne dépasse pas 10% de la surface totale déclarée** ».

Concernant nos adhérents, il y a donc trois cas de figure :

-ceux dont la surface en bois et étangs est inférieure à 10% de leur surface totale et qui déclarent au SDPPR l'intégralité de leur surface. Rien ne change pour eux

-ceux qui déclarent d'un côté leurs surfaces de terres au SDPPR et d'un autre côté leur surface de bois et étangs à FRANSYLVA. Rien ne change également pour eux.

-enfin, ceux, certainement plus rares, qui possèdent plus de 10 % de bois et étangs et qui déclarent l'intégralité de leurs surfaces au SDPPR.

Pour ces derniers, si vous n'avez pas encore renvoyé le bulletin de renouvellement d'adhésion, nous vous demandons de retirer de la surface déclarée votre surface en bois et étangs et de vous rapprocher de FRANSYLVA pour vous couvrir en responsabilité civile pour ces surfaces.

Par contre, si vous avez déjà renvoyé votre bulletin, vous pouvez nous préciser quelle surface de bois est à enlever de la déclaration. Nous vous rembourserons du trop payé de cotisation et vous pouvez également vous rapprocher de FRANSYLVA.

Nous sommes désolés de vous importuner avec ces modifications dont nous nous serions bien passés.

Nous mettons en pièce jointe la nouvelle notice d'information d'ASCORA à l'attention des adhérents.

Bien sincèrement.

Hervé de Monvallier